



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

adoption

Question écrite n° 70974

Texte de la question

M. Christian Estrosi * attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les blocages que rencontrent les parents en démarche d'adoption d'enfants en provenance du Vietnam. Mille trois cents dossiers sont en effet en attente après avoir reçu l'agrément de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales. Or, il semblerait que de graves dysfonctionnements de la mission d'adoption internationale empêche l'aboutissement d'années d'efforts et de douleurs pour les futurs parents, au point qu'elle aurait déclaré que les autorités françaises auraient géré cette affaire (de fermeture des frontières) de façon désastreuse. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer cette position et de lui préciser les mesures qu'elle entend prendre pour répondre dans les meilleurs délais à l'attente légitime des parents qui ont satisfait à toutes les obligations imposées par l'administration.

Texte de la réponse

La reprise des adoptions au Vietnam s'effectue lentement. Cette situation tient à plusieurs facteurs, dont un afflux massif des demandes après une suspension de deux années auquel les autorités vietnamiennes n'ont pu faire face malgré leur bonne volonté. En outre, les procédures nouvelles (renforcement de la réglementation, durcissement des contrôles...) sont plus contraignantes et plus longues qu'auparavant. Il est également constaté une contraction globale de l'adoption internationale au Vietnam qui se situe aujourd'hui autour d'un millier d'adoptions par an, tous pays confondus. Pour apporter une réponse aux familles qui sont dans l'attente d'adoption d'un enfant vietnamien et assurer un meilleur fonctionnement de la convention franco-vietnamienne, la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées, s'attache, en liaison avec M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, à mettre en oeuvre toutes les mesures que son champ d'action lui permet. La ministre déléguée a rencontré la vice-présidente du Vietnam, Mme Nguyen Thi Binh. Au cours de cet entretien, il a notamment été décidé que des moyens administratifs pour l'instruction des dossiers par l'ambassade de France seraient débloqués. De son côté, la vice-présidente s'est engagée à améliorer le fonctionnement de l'autorité centrale vietnamienne. Le gouvernement français a aussi destiné des crédits au renforcement de la coopération au Vietnam, notamment en faveur des orphelinats. Il est également prévu d'ouvrir à l'adoption dix-huit nouvelles provinces vietnamiennes et de réunir prochainement le comité de suivi pour rechercher avec les autorités vietnamiennes des voies d'amélioration de la situation. Enfin, si des familles adoptives souhaitent se réorienter vers d'autres pays et poursuivre leur démarche à bref délai, une cellule d'information spécialisée est mise en place à la Mission de l'adoption internationale (MAI) afin de les conseiller et de les aider. Cette cellule peut être jointe du lundi au vendredi, entre 9 heures et 18 heures, au 01-43-17-89-35.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70974

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7368

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1693